

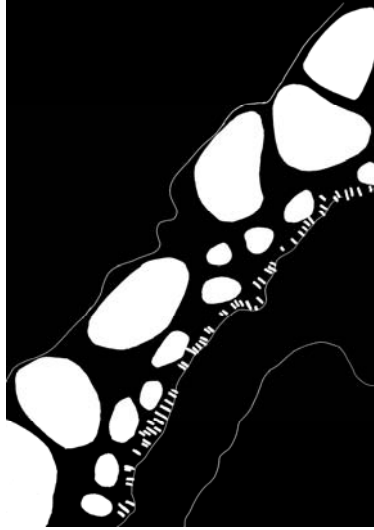
Les trois entités paysagères du Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN)



NATURES

Les grandes structures paysagères à renforcer :

- 1er ordre : Léman + Jura
- 2e ordre : coulées vertes
- 3e ordre : linéaires de compensations écologiques



CAMPAGNES

Les espaces ruraux à gérer du Jura vers le Léman :

- Les grandes entités agricoles
- Les campagnes urbaines
- Les parcs littoraux : échappées visuelles et intervalles naturels



VILLES + Axe NStCM

Quatre centres urbains à renforcer:

Rolle : un "goulet" entre lac et vignoble

Gland : une plaine entre

Promenthouse et Dullive

Nyon : un centre historique qui rayonne

Coppet : un "bocage urbain" en devenir

Un axe fort dans la campagne à renforcer : Axe NStC : un chapelet de quartiers denses accrochés aux haltes